

PROJET SPORTIF FEDERAL 2025

SAISIE DES DEMANDES des Comités Régionaux

Comment saisir ma demande de subvention en ligne

Plusieurs étapes sont nécessaires pour déposer votre demande en ligne :

1. Créer un compte* ou s'identifier sur la plateforme :
<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Si vous avez déjà déposé un dossier l'an dernier sur la plateforme lecompteAsso et que vous avez la possibilité de reconduire la mise en œuvre de vos actions (et qu'elles rentrent dans les orientations 2025), vous pouvez cliquer sur le bouton « renouvellement ».

Pour les bénéficiaires 2024, vous devrez saisir le compte-rendu financier de l'action subventionnée en 2024 avant le 30 juin 2025.

2. Renseigner l'ensemble des documents administratifs demandés et les mettre à jour.
3. Faire votre demande de subvention en inscrivant impérativement le code **1316** correspondant à la demande FFLutte - France - Projet sportif fédéral dans l'onglet « recherche de subvention »
4. Saisir vos actions en formalisant, dans l'espace « Intitulé », des titres d'actions correspondant aux priorités et actions définis dans cette note
5. Suivre la procédure jusqu'à la validation de la démarche.

*Pour les structures n'ayant jamais utilisé la plateforme et devant créer un compte, vous pouvez suivre le tutoriel suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=E1g99-lOe3w>

*Pour mettre à jour les informations administratives de votre association sur la plateforme, vous pouvez suivre le tutoriel suivant :
https://www.youtube.com/watch?v=j9SEOhulm2M&feature=emb_title

* Pour déposer vos actions et demander une subvention, vous pouvez suivre le tutoriel suivant : https://www.youtube.com/watch?v=oCxi_FlbXFg

D'une manière générale, pour tout renseignement sur la plateforme, merci de parcourir le site gouvernemental dédié en amont : <https://associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Les demandes incomplètes ou non validées à la fermeture de la plateforme ne seront pas prises en compte. Quand votre saisie est complète et validée, vous devez être destinataire d'un mail d'enregistrement et un numéro d'enregistrement de la demande.

- ▲ ATTENTION : Pensez à enregistrer régulièrement les pages renseignées durant la saisie sur la plateforme **lecompteasso**, les déconnexions à la plateforme se font toutes les 30 minutes.